



## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

**Jeudi 14 mars 2019**

n° 19\_03\_31

Objet de la délibération :  
**Périmètres délimités  
des abords sur  
Epernon (PDA) :**  
**approbation**

Nombre de conseillers :

En exercice : 63

Présents : 49

Pouvoirs : 12

Votants : 61

Date de la convocation :

08/03/2019

Secrétaire de séance :  
Béatrice BONVIN-GALLAS

L'an deux mille dix-neuf, le 14 mars, à 19h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, salle de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :**

Jacques WEIBEL, Stéphane LEMOINE, Catherine AUBIJOUX, Jean-Luc DUCERF, Dominique LETOUZÉ, Christian LE BORGNE (*suppléant de Gerald GARNIER*), Éric SÉGARD, Gérard WEYMEELS, Didier CHARPENTIER, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-Pierre GÉRARD, Annie CAMUEL, Françoise RAMOND, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Guy DAVID, Bruno ESTAMPE, Marie-Cécile POUILLY, Yves MARIE, Jack PROUTHEAU, Anne BRACCO, Claudette FERREY, Jean-Pierre RUAUT, Joël REVEIL, Pascal BOUCHER, Pierre GOUDIN, Jacques LELONG, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Martine DOMINGUES, Christian BELLANGER, Emmanuel MORIZET, Lionel COUTURIER, Geneviève LE NEVE, Jean-Paul MALLET, Jean-Luc GEUFFROY, Daniel MORIN, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Bernard DUVERGER, Pierre BILIEN, Raynal DEVALLOIR, Michèle MARTIN, Jean-Claude LOZACH (*suppléant de Patrick LÉONARDI*), Marc MOLET, Serge MILOCHAU, Bernard MARTIN.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Michel SCICLUNA donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF  
Valérie CHANTELAUZE donne pouvoir à Stéphane LEMOINE  
Sandrine DA MOTA donne pouvoir à Catherine AUBIJOUX  
Danièle BOMMER donne pouvoir à Guy DAVID  
Antony DOUEZY donne pouvoir à Jack PROUTHEAU  
Julie LECOMTE donne pouvoir à Yves MARIE  
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU  
Dominique CHANFRAU donne pouvoir à Jean-Paul MALLET  
Anne-Hélène DONNAT donne pouvoir à Jean-Luc GEUFFROY  
Carine ROUX donne pouvoir à Michel CRETON  
Philippe AUFFRAY donne pouvoir à Daniel MORIN  
Jocelyne PETIT donne pouvoir à Pascal BOUCHER

**Absents excusés :**

François TAUPIN, Chrystel CABURET.

Lors du conseil communautaire du 28 septembre 2017, un avis favorable a été donné aux propositions de périmètres délimités des abords (PDA) autour des monuments historiques de la commune d'Epernon, ainsi définis :

- l'église Saint Pierre, classée par arrêté du 26 mai 1942,
- le Cellier dit « les Pressoirs », classé par arrêté du 10 juillet 1926,
- la maison place du Change, inscrite par arrêté du 19 octobre 1928, et en totalité par arrêté du 14 novembre 2011.

Ces périmètres ont été proposés par l'architecte des Bâtiments de France, après des échanges avec la commune d'Epernon en lien avec l'étude sur l'AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine).

Ces projets de périmètres délimités des abords (PDA) ont fait l'objet d'une enquête publique, qui s'est déroulée du 03 novembre 2018 au 07 décembre 2018, et qui a regroupé les dossiers suivants : AVAP d'Epernon, PLUi du Val Drouette, PDA sur Epernon et PDA sur Hanches.

Au cours de l'enquête publique, aucune remarque n'a été formulée, sur ces projets de périmètres délimités des abords, auprès du commissaire enquêteur, ni par écrit, ni par oral.



Il est proposé au conseil communautaire d'approuver ce périmètre délimité des abords sur la commune d'Epernon.

Vu le code du patrimoine et notamment les articles L.621-31 et L.621-93,

Vu la proposition de l'architecte des bâtiments de France (unité départementale de l'architecture et du patrimoine d'Eure-et-Loir, DRAC du Centre-Val de Loire) en date du 09 août 2017,

Vu la délibération de la commune d'Epernon en date du 11 septembre 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire des Portes Euréliennes d'Île-de-France en date du 28 septembre 2017,

Vu l'avis favorable de la CRPA en date du 20 mars 2018,

Vu l'arrêté en date du 08 octobre 2018 mettant conjointement à l'enquête publique le projet d'AVAP sur Epernon, de PLUi du Val Drouette, de PDA sur Epernon et de PDA sur Hanches, qui s'est déroulée du 03 novembre 2018 au 07 décembre 2018,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 03 janvier 2019,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions : Michèle MARTIN, Bruno ESTAMPE et Patrick LENFANT),

**APPROUVE** les projets de périmètres délimités des abords sur la commune d'Epernon tels que décrits ci-dessus,

**DIT** qu'à la réception de l'arrêté préfectoral portant création des périmètres délimités des abords, celui-ci sera annexé au plan local d'urbanisme intercommunal du Val Drouette, en tant que servitudes d'utilités publiques,

**DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie d'Epernon et au siège de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France, pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusés dans le département et habilité à publier des annonces légales.

Fait à Epernon, le 18 mars 2019

Le Président,

Stéphane LEMOINE

